

DIRECTION EDUCATION ET JEUNESSE
VILLE DE MARSEILLE
LE DIRECTEUR

Marseille, le 30 mars 2020

NOTE A L'ATTENTION DE

Mesdames et Messieurs les Agents des Ecoles
A Temps Non Complet
S/C de
Mesdames les chefs de service territorial
A – B – C – D

Réf 20102/30/03/DEJ14

Objet : Vacances de Printemps 2020

La mesure de confinement est prévue jusqu'au 15 avril 2020.

Pour les Agents A Temps Non Complet effectuant 28 heures hebdomadaires

La mesure de confinement est prévue jusqu'au 15 avril 2020.

1/ Si cette période est renouvelée (le cas le plus probable). Les deux semaines, soit du 13 au 24 avril 2020, seront considérées comme une période non travaillée sauf pour les agents qui ont planifiés des congés annuels.

2/ Si cette période n'est pas renouvelée (très peu probable) :

•La 1ère semaine des congés de printemps (du 13 au 17 avril 2020) sera considérée comme une semaine non travaillée sauf pour les agents qui ont planifiés des congés annuels.

•La 2ème semaine, le 20 avril est une journée non travaillée et du 21 au 24 avril 2020 les Agents à Temps Non Complet seront en semaine de grand nettoyage permettant la réouverture éventuelle des écoles de la Ville de Marseille dès le 27 avril 2020.

Les questions relatives à la gestion du temps de travail seront revues après la crise sanitaire du COVID 19 en relation avec la DGARH.

**LE DIRECTEUR
DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE**


Laurent-Xavier GRIMA

Copie pour information

Mme Danielle CASANOVA Adjointe aux Ecoles Maternelles et Élémentaires

Mme Annick DEVAUX – DGAEES

Mme Laurence DESCHAMPS DGAEES – DRP

Mme Corinne ROSMINI – DGARH

M. Max CAVA - DGARH Service Prévention et Conditions de Travail

M. Claude ROSSIGNOLO - DGARH

Mme Sylvie DUBREUIL - DEJ – SPHS

Mmes Camille MARCHETTI - Sylvie PCHENITCHNY - M. Max VECCIANI - M. Frédéric CONVERT – DEJ